

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THIONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 30 décembre 2024 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, STOLLER, NINFEI, LEONARD, DI NATALE, CRISTINI

Absent avec procuration: Mme BODILAHY

Absents sans procuration : Mmes ROBERT, GALIOTTO

Secrétaire de séance : M. STIBLING

Quorum : atteint

Date de convocation : 19 décembre 2024

2024-12-30-01 RECENSEMENT DE LA POPULATION : INDEMNITÉS

Vu la délibération en date du 20 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Fixe comme suit les indemnités brutes à percevoir par les personnes chargées d'effectuer le recensement :
 - Agent recenseur : 50 % de la somme de la dotation forfaitaire de recensement et de la dotation pour l'enquête Familles
 - Coordonnateur : 50 % de la somme de la dotation forfaitaire de recensement et de la dotation pour l'enquête Familles

Son épouse étant l'agent recenseur, Monsieur STOLLER ne prend pas part au vote.

Votes POUR : 8

Votes CONTRE : 0

Absentions : 0

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de

La MOSELLE

ARRONDISSEMENT

de

THIONVILLE

COMMUNE

de

MOYEUVE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 06 janvier 2025.

Pour extrait conforme

Moyeuve-Petite, le 06 janvier 2025.

Le Maire,

C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,

F. STIBLING

